

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le lundi seize février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FOUGERAT Christian, Maire.

Etai(ent) présent(s) :

M.ANTIER Patrick, M.BERTEAUD Jean-Philippe, Mme BRODU-BARBASTE Stéphanie, Mme BROTIER Madeleine, M.FOUGERAT Christian, M.GIMON Aldo, M.GIRAUDEAU Didier, Mme HAUTIN Monique, M.JARRY David, Mme ROUBY Annie, M.ROULLIN Jean-Paul, Mme Anne TAILLEFER, M.VACHON Bernard,

Procuration(s) : Mme BODET Sylvie à M.FOUGERAT Christian

Etai(ent) absent(s) : Mme GEMMO Colette

Etai(ent) excusé(s) :

Secrétaire de Séance : M.ANTIER Patrick

- Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 février 2015 est adopté

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recevoir l'association Fest'O Pineau qui souhaite exposer son projet de festival pour 2015 et éclaircir certains points.

Le Conseil Municipal accepte d'entendre les représentants de l'association.

Monsieur le Maire demande à l'association de bien vouloir expliquer son soudain revirement alors que le président, M.ROULLIN lui a dit il y a quelques mois que le festival n'aurait plus lieu sur Burie parce que les infrastructures ne conviennent pas (place trop petite, les arbres sont gênants, difficultés avec les commerçants...).

Par ailleurs, il en profite pour rappeler aux membres de l'association présents que le matériel prêté (chaises, tables,...) doit être ménagé et ne doit pas être exposé aux intempéries, de même, le personnel communal doit être respecté.

M.ROULLIN Olivier (président de Fest'O Pineau) explique que l'organisation du festival sur Burie soulève un certain nombre d'inconvénients pour l'association :

- problèmes avec les commerçants
- marché du dimanche matin
- le devenir du parking place des Platanes

Depuis 4 ans l'association arrive à s'arranger de ces inconvénients, le souhait aujourd'hui serait d'avoir un soutien logistique de la commune en organisant des réunions mensuelles.

Monsieur le Maire demande plus de précisions sur les attentes de l'association.

M.ROULLIN Olivier demande à avoir une priorité sur la réservation de la salle des fêtes, être informé des projets de travaux, que des réunions aient lieu tous les mois pour savoir « qui fait quoi » et que l'association puisse faire ses demandes...

Monsieur le Maire ne comprend pas bien la demande étant donné que depuis 4 ans que le festival existe, la commune a toujours fait en sorte de répondre aux attentes de l'association allant même au-delà de ce qu'il est possible de faire pour une collectivité. Il ne semble donc pas nécessaire de mettre en place des réunions mensuelles, mais une ou deux réunions avant la manifestation doivent être suffisantes pour permettre de faire le point. Par ailleurs, la commune n'a, à ce jour jamais refusé de délivrer les arrêtés nécessaires à l'organisation, dans le respect de chacun et surtout dans le respect de la sécurité de tous.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers d'intervenir s'ils le souhaitent. Mme BARBASTE demande quelles sont les retombées pour la Commune. M.ROULLIN rappelle que la manifestation attire beaucoup de monde à Burie ce qui contribue à faire connaître la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la tenue ou non de ce festival sur la Commune de Burie. Personne ne s'y opposant et n'ayant de remarque à formuler, il est décidé de fixer une première réunion à lundi prochain afin de faire le point sur les demandes de l'association et voir ce qu'il est possible de faire dans le respect de la législation et en fonction des possibilités de la collectivité.

DÉLIBÉRATIONS

➤ **Autorisation Permanente de Poursuites**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande du Comptable de la Trésorerie de Saintes de l'autoriser de manière générale et permanente à engager les poursuites à l'encontre des débiteurs de la Commune comme l'y autorise la loi. Cette autorisation étant nominative, il convient que le Conseil Municipal se prononce afin de l'accorder à M. POUYANNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde à M. POUYANNE, Comptable du Trésor de Saintes, une autorisation Générale et Permanente de Poursuites.

Vote :

Pour	14
Contre	
Abstention	

➤ **Modification de l'instruction des certificats d'urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est liée par une convention avec les services de l'Etat afin d'instruire les autorisations d'urbanisme. Cette convention arrive à son terme en 2015. Les services de la Communauté d'Agglomération de Saintes peuvent être mis à la disposition des communes membres afin d'assurer cette mission. Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de mission à la C.D.A. de Saintes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au transfert de la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme à la C.D.A. de Saintes.

Vote :

Pour	14
Contre	
Abstention	

➤ **Modification de la délibération concernant le document unique**

Afin de compléter la délibération 06/06/14 du 5 juin 2014 portant désignation des référents pour la réalisation du Document Unique, il convient de prendre une nouvelle délibération autorisant

Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention sus mentionnée et à signer tous les documents relatifs à la réalisation du Document Unique de la Collectivité.

Vote :

Pour	14
Contre	
Abstention	

DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'un débat d'orientation budgétaire dans une commune de la taille de Burie n'est pas une obligation de la loi, mais afin que chacun puisse s'exprimer, il souhaite présenter au Conseil les projets envisagés pour l'exercice 2015.

Projets 2015 :

- Travaux dans les bâtiments communaux (toitures église, mairie, salle des fêtes, ancienne perception, école)
- Mesures d'accessibilité pour mise en conformité des bâtiments (salle des fêtes, cimetière, école maternelle, médiathèque...) ce programme se déroulera sur 3 ans
- Révision du PLU
- Aménagement et équipement du jardin public
- Réalisation et remise en état de parking
- Installation d'une clôture au terrain de football
- Equipement du gymnase
- Aménagement du boulevard Goulebenèze
- Gros travaux de voirie (lotissement des Grands Champs, voirie communale)
- Participation à la réalisation du Multi accueil

INFORMATIONS DIVERSES :

- Chantier SAS
Monsieur le Maire informe le Conseil que le chantier d'insertion du SAS interviendra sur la commune afin d'effectuer des travaux de réparation notamment de la fontaine du souci, du mur de soutènement de l'ancienne ligne de chemin de fer, la croix du cimetière et le chemin de chez Billon.
- Interventions du service travaux de la CDA de Saintes
Monsieur le Maire informe le Conseil que la CDA procède au recensement des travaux envisagés sur les communes afin de proposer une mutualisation des moyens.
- Lettre de Monsieur BOUILLARD
Monsieur le Maire en donne lecture.
- Lettre de Madame CHAUMETTE et Monsieur BONFIGLIO
Monsieur le Maire en donne lecture. Il est proposé que la commission voirie se rende sur place. M. ANTIER prendra rendez-vous avec les personnes afin d'étudier les possibilités d'amélioration du stationnement rue Saint-Léger.

- Relais d'Assistante Maternelle
La Commune a été sollicitée afin de mettre à disposition un local pour installer un relais d'assistante maternelle. Ceci pourrait être envisagé dans les locaux libres de la perception peut-être en lien avec la Maison d'Assistants Maternelles.
- Marché du dimanche 22 février
Mme TAILLEFER rappelle qu'une animation sera mise en place dans le cadre du marché du dimanche 22 février. Des enveloppes seront en vente et permettront de gagner des bons d'achat chez les commerçants locaux. La participation de chacun est sollicitée.
- Constitution des bureaux de vote – Elections départementales des 22 et 29 mars 2015

1^{er} tour – 22 mars

8 h – 11 h Président Didier GIRAUDEAU
Anne TAILLEFER
Jean-Paul ROULLIN

11 h – 15 h Patrick ANTIER
Monique HAUTIN
Jean-Philippe BERTEAUD

15 h à la fin Didier GIRAUDEAU
Madeleine BROTIER
Annie ROUBY

2^{ème} tour – 29 mars

8 h – 11 h Président Christian FOUGERAT
Didier GIRAUDEAU
Annie ROUBY

11 h – 15 h Anne TAILLEFER
Patrick ANTIER
Stéphanie BARBASTE

15 h à la fin Christian FOUGERAT
Bernard VACHON
David JARRY

La séance est levée à 20 h 10